Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 038-213802473-20261104-D2026_58-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN
VILLE DE MONTALIEU-VERCIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 58/2026

Objet : Eclairage public – Mise en place d'un système d'abaissement de puissance

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 27 octobre, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 18
CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DREVET Christiane, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique.
Excusés ayant donné procuration : 7
ATTAVAY Bernard à ROSSI Patrick, BELLONVILLE Elodie à D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline à GIROUD Christian, FAYARD Stéphanie à LAROCHE Jean-Luc, PERRAUT Sébastien à LACAVE Quentin, PROTO Linda à RUIZ Céline, ZABI Sabya à RUIS Frédéric.
Absent : 2
COURTIAU Alexandre, LAURET Marie Cindy.
Soit 18 présents et 7 pouvoirs – 25 votants

Secrétaire de séance : CHAUDET Florence

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 46/2022 en date du 05 décembre 2022 relative à l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Considérant que suite à l'installation de la vidéoprotection, l'extinction nocturne de l'éclairage public nuit à la recharge des batteries des caméras et à l'efficience des interventions des forces de sécurité et militaire.

Considérant que suite à l'évolution technologique de l'ensemble du système d'éclairage public, il est désormais possible de maintenir l'éclairage de nuit avec un abaissement de puissance.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'éclairage public de nuit avec un abaissement de puissance de 70% de 22h00 à 5h00, pour les secteurs équipés d'un système de programmation (horloges astronomiques). Cette évolution permettra de garantir entre autres, le bon fonctionnement du système de vidéoprotection.

Il est rappelé que la Route Départementale 1075 n'est pas concernée par ces dispositions du fait de son statut particulier. De ce fait, son éclairage est maintenu la nuit sans abaissement de puissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de remettre en place l'éclairage public de nuit, avec un abaissement de puissance de 70% de 22h00 à 5h00, pour les secteurs disposant d'un système de programmation.
- **DIT** que la Route Départementale 1075 n'est pas concernée compte-tenu de son statut particulier et restera éclairée de nuit sans abaissement de puissance.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 038-213802473-20261104-D2026_58-DE

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, ainsi que les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits:

Le maire,
Christian GIROUD

La secrétaire de séance,
Florence CHAUDET





Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
5 nov. 2026